



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Date de réception ://	
Dossier complet le :/	
N° d'enregistrement :	
Intitulé du projet	application of the second
Réalisation d'un forage sur la commune d'Hottviller (57) p	our l'abreuvement du bétail - Exploitation Agricole à
Responsabilité de l'EOLE.	
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Identification du (ou des) maître(s) d' Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EARL EOLE	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EARL EOLE	Prénom(s) Raison sociale EARL EOLE
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EARL EOLE N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale EARL EOLE Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EARL EOLE N° SIRET 4 8 2 0 8 4 6 4 7 0 0 0 1 5	Prénom(s) Raison sociale EARL EOLE Type de société (SA, SCI) EARL

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article 3 R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)	
27º a). Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Le projet consiste à la réalisation d'un forage d'une profondeur de 117 mètre Cet ouvrage permettra l'abreuvement du bétail avec une consommation ann de l'ordre de 2500 m3/an.	
	* *	

		nnement en eau ndeur supérieure ou	Le projet consiste à la réalisation d'un forage d'une profondeur de 117 mètres. Cet ouvrage permettra l'abreuvement du bétail avec une consommation annuelle de l'ordre de 2500 m3/an.
	le:	4 4	т э
			n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	☐ Oui	☑ Non	
	Le projet 'article R.		ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
	☐ Oui	☑ Non	
4	Caracté	ristiques géné	érales du projet
	Doivent être	annexées au présen	t formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature de	u projet, y comp	ris les éventuels travaux de démolition
	Réalisation d'ans un site		nfondeur de 117 mètres destinés à l'abreuvement du bétail. Le forage sera implanté
12	Objectife	du projet	*
4.2			*
	L'objectif es	it de subvenir aux bes	soins en eau de l'EARL d'EOLE pour l'abreuvement du bétail.
	editor at 1000 min		
	*		
	# #		
	《		
	ACCOMPANY OF		
	Manadalli address		3.

Le forage va être réalisé par l'entrepr Les travaux de forage sont prévus po A la fin dés travaux seul restera un tu avec chambre de comptage.	our une durée c	omprise entre 15 iou	rs'et 1∗moiş.∗ t de diamètre 1m, fermé p	* oar un reĝar
avec chambre de comptage. * * * * * * * * * * * * *		y	ध थ ह	
N Se Se Se		w	Я	
\$6 \$6 \$6		¥		
34 K K				
e R 1			⊮ å	
e R I				
e , ,				
984 -				
			*	
·			198 M	
rith u				
<u> </u>				
r				
i X	ar a		e, ≅	14
			_	
4.3.2 Dans sa phase d'exploit	tation et de	démantèlemen	t	
•				
r controlling and and the controlling and the controlling and an artificial and the controlling and the co	अरुह कहा हरू सिंहह अरू अ रु	And the second s	relativisties, ar tradest reconstruigija to	*
Le forage fournira l'eau nécessaire à	l'abreuvement d	du bétail.		
La consommation annuelle estimée e	est de 2500 m3/	an avec űn débit de	l'ordre de 4 m3/h.	
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			e	
			«.	
		*		
NAME OF THE PROPERTY OF THE PR				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	*			
		~		
			ri _{th}	

KD*				
a .				
, j				
À quelle(s) procédure(s) admir	nistrative(s) o	d'autorisation le	projet a-t-il été ou se	ra-t-il sou
décision de l'autorité chargée de l'ex				
The second secon	communication with a restrict water contract contract	rodunacionero vegettiga elipsiyiteleri iniquisiteleri	en invarionate venante similare	r v 4 Jacov
Une déclaration unique au titre de l'a	rticle L214-1 à l	_214-3 du code de l'	environnement, conformé	ment au dé
2014-751 du 1er juillet 2014 d'applica	ation de l'ordon	nance n°2014-619 d	u 12₄juin 2014.	
₩.				
Î				
Ø.				

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du forage Débit d'exploitation attendu Volume estimatif d'exhaure annuel pour le forage	117 mètres 4 m̃3/h * * * 2500 m³3/an
N s	A , y

	4.6	Localisation	du projet
--	-----	--------------	-----------

4.7

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

N	
Localisation du projet	
Adresse et commune d'implantation	
Numéro : 24 Voie : rue du Petit Réderching	
Lieu-dit:	
Localité : Hottviller	
Code postal : 5 7 7 2 0 BP : Cedex : Cedex :	
Coordonées géographiques ^[1]	
Long.: 7 3 • 3 0 1 2 7 3 Lat.: 4 9 • 0 7 3 7	
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	43°
Point de départ : Long. :	
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° "	
Communes traversées :	
Hottviller (57720)	alice years
Précisez le document d'urbanisme en vígueur et les zonages auxquels le projet est soumis :	
PLU de la commune d'Hottviller (57720)	162
Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	
□ Oui ☑ Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	
□ Oui 回 Non	

y Grand Color of the Color of t			
William Control of the Control of th			
¢.			8
energy and the second s			
Sensibilité environn	emei	ntale	e de la zone d'implantation envisagée
			r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il:	Oui ª	Non	Ľequel/Låquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	,	Ŋ	La ZNIEFF la plus proche est située à 600 m à l'Est du futur forage. (ZNIEFF de type 1 : Forêts spontanées des Vosges du Nord). Une autre ZNIEFF de type 2 a été identifiée dans un rayon de 8 km.
En zone de montagne ?		V	
ů,		*	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		N.	ã-
*	1		* * *
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou	z (*)	z V	± र र र र र र र र र र र र र र र र र र र
un parc naturel régional ?	*		

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

*Le*projet se situe-t-il*:	Oui [®]	Non	Lequél/Lagquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Ŋ	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		.	AS S S The S
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		ř	ў ў н
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé,?	0	×	×. 9.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		Ŋ	
Dăns une zone de répartition des eaux ?	0	Į.	See to the second of the secon
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		Ø	
[*] Dans un site inscrit ?		×	*

Le projet se situe-t-il dans où à proximité :	Oui [*]	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	La zone Natura 2000 la plus proche est située à une distance de 8,3 km au Nord-Ouest du site (Pelouse à Obergailbach)
D'un site classé ?		Ď,	* * *

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? "Appréciez sommairement l'impact potentiel
**************************************	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? 'Si oui, dáns quel milieu ?	* 0		Les travaux de foration n'engendreron t que de très faible prélèvement d'éau. A'la fin des travaux un essai de pompage sera réalisé mais le volume d'eau prélevé n'éxcédera pas 1000 m3.
rices,	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	V	0	Les travaux de forage et l'essai de pompage provoqueront des modifications prévisibles du niveau de la masse d'eau.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	Ø	0	Le forage produira des déblais de roche naturelle. Ces déblais (cuttings) sont totalement inertes et seront étalés sur place, autour du point de forage à la fin des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		0	
*	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		ď	

Inc	idences potentielles	"Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement kimpact potentiel
Ressources	Eṣt-il-en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?		* V.	Le forage destiné à l'alimentation en eau potable de la commune d'Hottviller se trouve à 1,3 km et le risque de voir les travaux de forage impacter la qualité de l'éau du forage d'AEP est négligeable à nulle.
ja sa	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		S	
" Miliêu maturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	, O ,		# 15
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.?	.s. 	V	pg x
X 20 1	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	, s.	.D	E E E E
ak -	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	0	Ø	
*	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Ø	

lnc	idences potentielles	Oui*	Non,	De quelle nature ? De quelle importance ?** Appréciez sommairement l'impact potentiel
g 64 2 2 2	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	*	*	et g
	Est-il source de bruit ?	V	0	Durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques faisant fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique. Ces moteurs sont capotés pour limiter le bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
*ses:	Engendre-t-il des odeurs ?		* •	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	•	y or
	Engendre-t-il des vibrations ?	V	0	Lors de la foration des vibrations seront observées et limitées à l'enceinte du périmètre de protection immédiate (environ 30 mètres). Il n'y a aucune habitation dans ce périmètre
*	Est-il concerné par des vibrations ?	0	v	
	"Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	*	*
	Est-il [*] concerné par des émissions lumineuses ?	0	P	
x	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	N	0	a foration peut générer des poussières issues des terrains durs telles que les calcaires tant que les niveaux aquifères ne sont pas atteints. Les envols de poussières seront atténués par l'arrosage du site et la mise en place d'une tête de forage fermé.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	Ü		Durant les phases de foration dans l'aquifère, èt durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de décantation puis rejetées au milieu naturel, dans le thalweg le plus pr
\$°	Si oui, dans quel milieu ?	•		e gg e g

Inc	idences potentielles	Oui∗	Non ·	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ions	Engendre-t-il des effluents ?		P	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		, v	\$\rightarrow{4}
e/Cadre půlation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ŋ	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements),	0	× Y	5

	s incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de transfrontière ?
۲	Oui 🗹 Non
	oui, décrivez lesquelles :
-	GENERAL CONTROL OF THE STATE OF
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	via.
Ì	
end for the same	
of desiration of the second	
	*
2	
	scription des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des nces sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
3 ···	
A. Chicagain	
Warrendad	
*	520 H
Section 1995	
# <u>\$</u>	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *
retenu l'enviro étudié	scription, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être es ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur onnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement s) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de er et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u>
Afii uni	d'éviter un éventuel impact des travaux, les mesures suivantes seront réalisées : les travaux seront quement diurnes et aucun produit toxique pouvant être ingéré par la faune ne sera stocké.
Ďu par	ant les travaux, le rejet direct des eaux de forage, de rinçage ou de stimulation sera interdit. Les eaux passeront une cuve permettant la décantation des eaux avant d'être épandues dans les friches environnantes.
Le Le L'e	sures préventives en phase travaux: s machines seront inspectées avant installation sur site. Elles seront présentées parfaitement propres. s graisses de tige et les huiles hydrauliques seront biodégradables et adaptées à la foration d'un ouvrage d'eaû, intrepreneur devra prendre toutes les précautions pour ne pas engendrer de pollution, notamment par irocarbures et produits de traitement.
) Microsoperana, and a second	
i internation	
, any and a	
ř	
T. Article State of the State o	
N. Comments	
<u>i.</u>	95 B V

Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le pro au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),	Secretarion of the Control of the Co	AND STREET OF THE PROPERTY AND ADDRESS SECTION OF THE PROPERTY ADDRESS SECTION OF THE PROPERTY AND ADDRESS SECTION OF THE PROPERTY ADDRESS SECTION OF THE PROPERTY AND ADDRESS SECTION OF THE PROPERTY ADD
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le pro au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),		v .
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le pro au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),	*9	*
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le pro au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),		
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le pro au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),		
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux l et ll de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le pro au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (ll peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),		3"
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux l et ll de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le pro au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (ll peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),		
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le pro au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),	n	nexes obligatoires
l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le pro au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (ll peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),	n	
Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),		Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou
des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),		Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet
Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a),		Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le proje au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II
et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	2	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le proje au cas par cas. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de

b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme

de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000

avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau

sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

6

 \mathbf{V}

\$ % .	4	* 4 ,	× .	Objet ⁴		* × ₃ *	4 T T	a *
1								
2								
3								
4								
5								
Engage	mont of	t cignatu						
e certifie s es inciden	ur l'honneu ces sur l'en	vironnement	ı compte les ı requises au t	orincipaux résulta itre d'autres légis ements ci-dessus	ations app		s évaluations p	ertinente
e certifie s les inciden	ur l'honneu ces sur l'en ur l'honneu	r avoir pris er vironnement	ı compte les ı requises au t	itre d'autres légis	ations app		s évaluations p	ertinente